

**Rapport de la commission de gestion du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR20.12PR
concernant**

**les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission
chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2019**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 15 mai 2020.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Joëlle BETTEX, Aurélie-Maude HOFER, Daniel COCHAND, Roger GYGAX, Jean-Louis KLAUS, Ramesh VASWANI et de la soussignée, désignée présidente.

Réponses aux observations sur la gestion de 2018 maintenues en 2019

Observation 2.1.2 Les lettres de mission des représentants de la Commune

La COGE demande que le Conseil communal soit informé des représentations pour lesquelles il existe des lettres de mission et quelle évaluation a été faite pour les autres représentations.

La COGE accepte à l'unanimité de ses membres la réponse de la Municipalité.

Observation 3.3 La bibliothèque

La COGE demande à la Municipalité de s'assurer que la dotation en personnel du secteur de l'accueil de la bibliothèque permette à la responsable de la bibliothèque de se consacrer pleinement à son cahier des charges.

La COGE accepte à l'unanimité de ses membres la réponse de la Municipalité.

Observation 6.1.1 Abris de protection civile

La COGE invite la Municipalité à identifier l'entité communale responsable de renseigner la Municipalité et les services concernés de l'état de la situation en termes de taux de protection fourni par les abris et de démarches (planification, demandes de subventions, etc.) à entreprendre.

La COGE accepte à l'unanimité de ses membres la réponse de la Municipalité.

Réponses aux observations de 2020 sur la gestion 2019

2. Municipalité

Observation 2.1 Rôles et responsabilités

La COGE demande que la Municipalité se dote d'une vision d'ensemble claire quant à la répartition des rôles et des responsabilités de chacun-e, Municipalité comprise, et que cette vision puisse être partagée et accessible au sein de l'administration.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 4 voix contre, 2 pour et une abstention. En effet, la majorité de la COGE estime que d'une part les limites d'intervention des membres de la Municipalité dans leurs dicastères respectifs ne sont pas toujours claires et que d'autre part la responsabilité de l'Exécutif, quoique limitée sur les questions opérationnelles, est cependant engagée dans la recherche d'un bon fonctionnement général de son administration. Dans ce sens la réponse de la Municipalité ne satisfait pas la majorité de la Commission.

3. Administration générale

3.1 Secrétariat général

Observation 3.1.1 Rôle de la cellule communication

La COGE demande que la Municipalité se positionne sur le rôle souhaité pour la cellule communication (organe d'information institutionnelle ou véritable organe de communication) et l'organise en fonction.

La COGE accepte à l'unanimité de ses membres la réponse de la Municipalité. La COGE se réjouit de l'évolution prévue de la cellule de communication et souligne ici l'importance de la dimension stratégique de la communication dans l'aide à la décision.

Observation 3.1.2 Liste des motions et postulats en suspens

La COGE demande à la Municipalité qu'une liste à jour des motions et postulats en cours de traitement soit mise à disposition des membres du Conseil communal.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 6 voix contre et 1 pour. En effet, la majorité de la COGE, bien que très heureuse d'apprendre qu'une liste sera transmise chaque année avec les demandes de délai, souhaite néanmoins que les conseillers communaux reçoivent la liste des objets pendant quel que soit leur état d'avancement et d'analyse. Certains étant bien plus anciens encore que 2008.

3.2 Finances

Observation 3.2.1 Système de projection

La COGE demande à la Municipalité qu'un matériel informatique adapté et facile d'usage soit installé dans les salles de conférence de l'administration communale.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 4 voix contre et 3 pour. En effet, la majorité de la COGE estime que l'observation de la COGE s'applique aux différentes salles de conférence, que l'expérience a démontré de réels problèmes de connectique et pas qu'avec des intervenant-e-s externes et donc, qu'en ce sens la réponse de la Municipalité n'est pas satisfaisante.

3.3 Service des Sports

Observation 3.3.1 Installations sportives

La COGE demande à la Municipalité de mettre en œuvre la proposition du Service des sports décrite dans son rapport 2019.

La COGE accepte à l'unanimité de ses membres la réponse de la Municipalité.

4. Service de la culture et Agenda 21

Observation 4.1 Bureaux Echandole

La COGE invite la Municipalité à mettre à disposition une place de travail alternative pour le travail administratif de l'Echandole.

La COGE accepte à l'unanimité de ses membres la réponse de la Municipalité. La COGE souligne également qu'il est appréciable de voir proposer une solution provisoire en attendant la solution pérenne suite aux études nécessaires. Il est ainsi dans ce cas, tout de même répondu à l'observation de la COGE.

Observation 4.2 Les Caves du Château

La COGE invite la Municipalité à définir les usages prioritaires et secondaires qu'elle souhaite privilégier pour les Caves du Château.

La COGE accepte à l'unanimité de ses membres la réponse de la Municipalité.

Observation 4.3 Location de salles

La COGE souhaite que l'information au sujet des locations des salles communales soit à l'avenir beaucoup plus simple, complète (par exemple prix, horaires) et accessible pour les utilisateurs externes.

La COGE accepte à l'unanimité de ses membres la réponse de la Municipalité.

Observation 4.4 Boussole 21

La COGE demande à la Municipalité d'assurer que l'outil d'évaluation Boussole 21 soit utilisé suffisamment tôt dans la planification des projets ou qu'un nouvel outil soit proposé rapidement à la place.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 5 voix contre, 1 pour et 1 abstention. En effet, la majorité de la COGE estime que la réponse est encore trop vague et rappelle qu'il s'agissait déjà d'un vœu l'année précédente, transformée en observation et toujours aujourd'hui sans réponse concrète. La majorité de la COGE ne peut s'en contenter.

7. Service de la sécurité publique

Observation 7.1.1 Espace public

La COGE demande à la Municipalité de procéder de façon générale à une priorisation des usages de l'espace public (et tout particulièrement dans les zones de l'ultra-centre) et de la communiquer.

La COGE accepte à l'unanimité de ses membres la réponse de la Municipalité. Elle rappelle également le vœu lié à cette observation (lié à sa mise en œuvre pour l'hyper-centre et à l'accès aux trottoirs de la rue du Lac) et rappelle qu'elle sera vigilante à la manière dont cette priorisation sera appliquée dans le cadre de la réponse au vœu 7.1.1.

Observation 7.2.1 Plan des circulations

La COGE souhaite que la Municipalité communique au Conseil communal un plan des circulations validé avant le début des grands travaux au centre-ville.

La COGE accepte la réponse de la Municipalité avec 6 voix pour et 1 abstention. La COGE s'interroge sur la chronologie des différents éléments et restera attentive à ce que le plan soit réellement communiqué durant l'été.

8. Service des travaux et de l'environnement

Observation 8.1 Vision

La COGE demande que la Municipalité se dote d'une stratégie claire interne à la Ville en termes de promotion d'Yverdon-les-Bains, notamment au niveau événementiel, en mobilisant SCU, SPORTS, et le délégué à l'économie.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 6 voix contre, et 1 abstention. En effet, pour la COGE la réponse de la Municipalité met en évidence deux éléments. D'une part le travail réalisé pour comprendre le fonctionnement du tourisme jusque-là. D'autre part des propositions de mesures d'ordre opérationnelles. Or, la COGE demandait une stratégie. Celle-ci est nécessairement sous-tendue par la compréhension du tourisme et de ses enjeux. Et elle est ce qui permettra de donner une cohérence à l'ensemble des actions opérationnelles en les intégrant dans une perspective globale.

Observation 8.2 Partenaires touristiques

La COGE demande que la Municipalité se dote d'une stratégie claire et précise, notamment en termes d'objectifs à atteindre, vis-à-vis des entités qu'elles financent en matière de tourisme.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 6 voix contre, et 1 abstention. En effet, aucune stratégie n'est proposée et les éléments présentés comme des objectifs futurs sont à tout le mieux des axes de développement et ne correspondent en aucun cas aux définitions usuelles des objectifs dans les organisations et le management.

Conclusions :

En conclusion la COGE, à l'unanimité de ses membres, prend acte des réponses de la Municipalité en y apportant l'amendement suivant :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées à l'**exception des réponses aux observations : 2.1, 3.1.2, 3.2.1, 4.4, 8.1 et 8.2.**

Elle vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter l'article 1 amendé et les articles 2 et 3 de ce préavis tels que présentés par la Municipalité.

La Présidente de la COGE

Fanny SPICHIGER



Yverdon-les-Bains, le 25 mai 2020